



Validation diplome espagnol de medecin

Par **latinoparigo**, le **20/08/2010 à 12:48**

Bonjour,

Français avec diplôme espagnol de médecin (homologation du diplôme péruvien d'origine), je travaille depuis juin 2005 comme médecin généraliste pour la Sécurité Sociale espagnole.

Je souhaite bénéficier de la LOI dite "HOCSMAN" pour la validation et l'inscription au Conseil de l'ordre des Médecins de France, de mon diplôme.

Merci.

Par **mimi493**, le **20/08/2010 à 15:04**

Bonjour,

Appeler le conseil de l'ordre national des médecins, ne croyez-vous pas que ce serait plus adapté pour avoir la marche à suivre ?

Par **moreau37**, le **25/10/2012 à 19:04**

Bonjour,

Je suis aux Etats-Unis et desire faire mon internat de medecine generale en Roumanie et revenir en France ensuite.

Que se passe-t-il avec la loi Hocsman?

Est-ce un processus automatique ou bien cela implique-t-il des mois ou années de combat?

Merci!

M. Moreau